

POURQUOI L'ACCÈS À LA JUSTICE EST AU CENTRE DE L'ACTION D'ASF

Pour un développement durable

L'importance du lien entre justice, paix et développement durable a été encore confirmée dans le cadre des Objectifs de Développement Durable approuvés par les Nations Unies en septembre 2015. L'Objectif 16 est spécifiquement dédié aux enjeux de la justice, en ce compris l'accès à la justice.

Cette reconnaissance confirme une nouvelle fois la pertinence ainsi que l'importance du travail que mène ASF. Les liens entre l'accès à la justice, la création d'une paix durable ainsi que la lutte contre la pauvreté sont effectivement évidents.

L'accès à la justice permet tout d'abord de lutter contre la pauvreté en conduisant au respect des autres droits humains. Quand l'exclusion juridique s'ajoute à l'exclusion économique, cette dernière est encore plus difficile à combattre. Cette double exclusion frappe plus particulièrement les femmes, qui subissent souvent des formes diverses de discrimination.

L'accès à la justice permet également de lutter contre l'impunité et de libérer des communautés de pratiques oppressives.

Enfin, une justice indépendante, impartiale et accessible, rendue dans le respect de la séparation des pouvoirs et des principes de bonne gouvernance, permet de créer et/ou renforcer la confiance des citoyens envers les institutions.

Dans nos contextes d'intervention

ASF intervient dans des contextes fragiles¹ qui se caractérisent, dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, par :

1. Des dysfonctionnements structurels des institutions de la justice.
2. Un manque d'indépendance de ces institutions.
3. Une instrumentalisation de la justice par des groupes politiques, militaires ou des intérêts économiques, au détriment de l'intérêt général.

Ces dysfonctionnements provoquent :

- Impunité suite aux crimes commis.
- Pratiques oppressives/totalitaires pour les populations les plus marginalisées.
- Augmentation des inégalités sociales, politiques et économiques au détriment des plus pauvres.

¹ « Un État est fragile lorsque le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population », Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires, OCDE, 2007.

En faveur des groupes les plus marginalisés

Ces éléments démontrent toute l'importance d'intervenir dans ces contextes fragiles. ASF vient plus particulièrement en aide aux personnes les plus marginalisées afin qu'elles puissent revendiquer et avoir accès à leurs droits. Une personne ou un groupe de personnes peut être dans l'impossibilité de faire valoir ses droits pour différentes raisons :

- Ignorance de ces droits.
- Pauvreté.
- Marginalisation.
- Eloignement géographique des services juridiques.
- Contexte d'impunité pour les auteurs.
- ...

Si la situation de vulnérabilité peut être différente pour chaque contexte, les populations ont en commun le fait de ne pas avoir accès à une justice effective leur permettant d'obtenir une réponse « en droit » à la situation problématique vécue.

Le droit d'avoir accès à la justice

Formée par ASF, l'avocate
Sylvia Ebitu Namaweje (g.)
a fait libérer Mariam Nannozi (dr.).
En Ouganda, une personne sur trois est
maintenue en détention bien au-delà
des délais prescrits par la loi

© ASF/G. Van Moortel

